Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-1221092026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Absents :	
Procurations :	0
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Anthony CADET, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Absents : Néant

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

12-21/09/2026 - Logiciel de gestion du cimetière communal : Passage du logiciel Gescime 3 vers Gescime Full Web

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Neulliac utilise depuis le 14 juin 2003 le logiciel GESCIME pour la gestion informatisée du cimetière communal.

Monsieur le Maire précise que la société GESCIME propose de faire évoluer ce logiciel vers une nouvelle version, dénommée « GESCIME Full Web », intégralement accessible en ligne (100 % web), incluant le logiciel de gestion Gescime.Web et le portail citoyens Gescime.Net, hébergés sur un serveur dédié en France (OVH). La commune bénéficie, pour cette migration, d'une remise préférentielle « client version 3 » de 10 %.

Cette évolution comprend, d'une part, une prestation de migration (reprise des données, du système cartographique, mise en ligne des solutions et formation de perfectionnement) pour un montant de 1 908,00 € HT, soit 2 289,60 € TTC, et d'autre part un nouveau contrat annuel de droit d'usage, d'assistance et d'hébergement des données, pour un montant de 775,00 € HT par an, soit 930,00 € TTC par an.

Ce nouveau contrat se substitue au contrat actuel et prendra effet à la date d'installation de GESCIME Full Web. Il est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans, et révisé annuellement selon l'indice SYNTEC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le passage du logiciel de gestion du cimetière communal de la version GESCIME 3 vers la version GESCIME Full Web (100 % en ligne) ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-1221092026-DE

- approuve le bon de commande relatif à la prestation de migration, pour un montant de 1 908,00 € HT, soit 2 289,60 € TTC ;

- approuve le nouveau contrat annuel de droit d'usage, d'assistance et d'hébergement GESCIME Full Web, pour un montant de 775,00 € HT/an, soit 930,00 € TTC/an, se substituant au contrat actuel ;

- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande, le nouveau contrat, ainsi que tout document et avenant contractuel afférents à ce changement de version du logiciel GESCIME ;

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL